



## **38703 - Ma femme qui est enceinte et souffre de saignements put elle cesser de prier?**

---

### **question**

Ma femme souffre de l'écoulement d'une matière très foncée. Parfois elle ne voit pas ses règles. Doit elle observer le jeûne et pratiquer la prière ou s'en abstenir quand on sait qu'elle en début de grossesse depuis un mois et demi.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Un grand nombre d'ulémas soutient que la femme enceinte ne voit pas ses règles. C'est l'avis qui se dégage des doctrines des deux imams Abou Hanifah et Ahmad (puisse Allah les agréer). Voir al-Moughni, 1/443).

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance religieuse ont choisi cet avis. D'autres ulémas pensent que la femme en grossesse peut voir ses règles. C'est l'avis qui se dégage des doctrines des deux imams Malik et Chaffi (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde). Voir al-Madjmou,2/411-412.

Cet avis a été choisi par Cheikh Muhammad ibn Ibrahim et cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) à condition que le sang qui coule d'elle corresponde aux caractéristiques du sang des règles et apparaisse au temps des règles. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question n° [23400](#).

Quel que soit l'avis retenu, les saignements auxquels votre femme est confronté ne relève pas des règles puisque le sang n'a pas les caractéristiques de celui des règles et ils n'apparaissent pas au temps de celles-ci. Aussi votre épouse est jugée religieusement en état de propreté rituelle. Par conséquent, elle peut prier et jeûner et faire tout ce que font les femmes en état de propreté



rituelle.

Allah le sait mieux.